

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025****N°DCM-2025-084****OBJET :****INTERCOMMUNALITE**

Gestion des déchets ménagers

RPQS 2024 de la Communauté
de Communes de la Dombes

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 7 octobre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :
Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme ROBIN représentée par M. MORIN - M. MARTINON représenté par M. PERREAU - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absente : Mme CARLOT-MARTIN.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

L'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qui doit être approuvé par le conseil municipal ;

Monsieur JACQUARD indique aux conseillers municipaux que le RPQS élaboré par la Communauté de Communes de la Dombes expose notamment l'organisation du service (territoire, compétence, équipements, ...), les types de déchets collectés, les tonnages traités par les déchèteries ou encore les coûts des services de collecte (ordures ménagères, verre, recyclables, ...).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

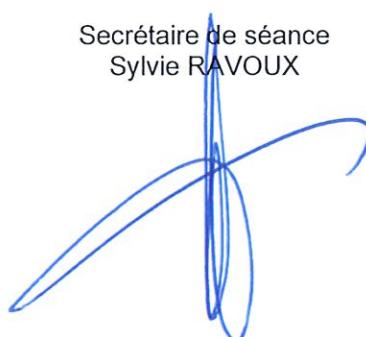
APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré le 13 octobre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Sylvie RAVOUX



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **23 OCT. 2025**

Et dépôt en Préfecture
Le : **23 OCT. 2025**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.